



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Ministre

Paris, le 3 OCT. 2006

Monsieur le Secrétaire Général,

La conclusion en 2006 d'un protocole, mis en oeuvre dès cette rentrée scolaire, rend désormais possibles de nouvelles concertations destinées à examiner et améliorer la situation des directeurs tout en oeuvrant pour un meilleur fonctionnement des écoles.

En effet, chacun a pu constater que dans une première étape, nous avons voulu apporter des solutions à une situation contre laquelle les directeurs avaient cru bon de réagir en suspendant un certain nombre d'activités administratives et de transmissions de documents aux autorités académiques. Pour lever ce « blocage administratif », qui constituait un handicap pour le service public éducatif, nous avons mené un vrai dialogue avec les organisations syndicales représentatives et nous avons pris des mesures significatives concernant les trois domaines en cause (le temps, l'assistance, un effort financier au bénéfice des directeurs).

Il est souhaitable maintenant de passer à une seconde étape de dialogue, répondant en cela aux interrogations dont vous m'avez fait part lors de nos derniers entretiens.

Je vous propose donc, en annexe de ce courrier, les sujets et questions qui pourraient former le cadre de nos discussions relatives au statut et à la situation des directeurs et des écoles. Je vous invite d'une part, à m'indiquer les sujets et questions qui selon vous pourraient manquer à cette liste, et d'autre part, à faire un classement de vos priorités. Au retour de vos réponses, un calendrier de concertation sera établi et des groupes de travail seront constitués.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gilles de ROBIEN

Monsieur Gilles MOINDROT
Secrétaire Général
du Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs
des écoles et PEGC - SNUipp
128, boulevard Blanqui
75013 PARIS

ANNEXE
Propositions pour la concertation « directeurs d'école »

Les fonctions du directeur d'école :

Quelles conditions de travail ? quels domaines pour l'assistance ?

Quelles relations avec l'équipe enseignante ? avec l'IEN ? avec l'équipe de circonscription ?

Quelle formation pour les directeurs ?

Le statut de directeur d'école :

Faudrait-il un corps de directeur d'école ? pourquoi ?

Pour toutes les écoles ou pour les plus importantes ?

Quel régime indemnitaire spécifique aux directeurs d'école ?

Le fonctionnement de l'école :

Quelle analyse des causes des vacances de postes ?

Comment développer des logiques de réseaux (entre écoles, entre écoles et collèges) ?

Quelle autonomie pour les écoles et quelle gestion de cette autonomie ?

Comment permettre à une école (ou plusieurs écoles) de constituer un établissement public du premier degré ? Quelles conséquences pour le directeur ?